

Clermont de l'Oise, le 14 Septembre 2009

## **Centre multi-filières de traitement des déchets ménagers résiduels : deux nouvelles étapes franchies cet été**

*Le Centre multi filières poursuit son planning de réalisation : deux étapes importantes ont été franchies cet été. Fin juillet a été lancée la consultation des entreprises pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation du Centre Multi filières. Puis en Septembre, conformément au Code qui régit le fonctionnement des collectivités territoriales, le Symove a constitué la Commission de délégation de service public dite « Sapin<sup>1</sup> ». Etudié dès 2004, décidé fin 2006, avec le choix de recourir à la valorisation énergétique, le Centre multi-filières répond aux besoins locaux et respecte totalement les objectifs du Grenelle de l'Environnement.*

### **Deux étapes franchies cet été**

Depuis le vendredi 5 juin dernier, date à laquelle les élus du SYMOVE réunis en comité syndical ont choisi le site de l'ancienne usine Sabic à Villers St Sépulcre, la réalisation du Centre multi-filières avance.

La consultation des entreprises pour la Délégation de Service Public a été lancée fin juillet. Conformément au Code des collectivités territoriales, le comité Syndical du SYMOVE a désigné le 9 septembre les élus qui siégeront à la commission de Délégation de Service Public, dite « Sapin », qui sera prochainement chargée de l'analyse des offres.

Celle-ci sera composée du président du Symove, des cinq titulaires et cinq suppléants élus, du comptable du Symove, d'un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DDCRF), ainsi que de toute personne qualifiée.

Le délégataire sera ainsi choisi à la fin de l'année.

---

<sup>1</sup> Commission entrant dans le cadre de la Loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

## **Une solution de traitement étudiée dès 2004, décidée fin 2006 et passée en phase opérationnelle en 2009.**

En juillet 2003, les collectivités du Grand Beauvaisis, du Pays de Thelle, du Clermontois et du Plateau Picard ont chargé le Symove de prendre en charge le recyclage, la valorisation et le traitement de leurs déchets.

Dès cette date, les élus du Symove, aux côtés des associations locales de préservation de l'Environnement, de l'Ademe et d'experts divers, ont mis en oeuvre une réflexion globale, dont le Centre Multi filières constitue l'un des maillons indispensables.

Aujourd'hui, plus de la moitié des déchets ménagers des collectivités du Symove, est orientée vers des filières de réutilisation, de recyclage et de compostage. Le Centre Multi filières permettra d'en valoriser plus de 90%

Ces dernières étapes rappelées ci-dessous concrétisent ainsi plus de six années d'intenses réflexions et de décisions courageuses.

- Fin 2004, après plus d'une année d'études, de comparaisons de solutions techniques, de visites de sites, le syndicat retient en novembre le principe de valoriser l'énergie des déchets non recyclables.
- En 2005 et 2006, les analyses techniques, économiques et environnementales du projet amènent les élus à décider le recours à la valorisation énergétique par incinération, le 11 Décembre 2006.
- Les collectivités adhérentes et le Symove décident de s'engager financièrement dans ce projet.
- Dès 2007, anticipant le futur Grenelle de l'Environnement, le Symove décide de réaliser des études complémentaires sur la méthanisation avant valorisation énergétique.
- En 2008 le Centre multi filières se concrétise par deux délibérations:
  - L'une retient la solution mixte de deux unités de valorisation : biologique et énergétique.
  - L'autre retient le principe d'un contrat global, de type Concession, pour le financement, la conception, la construction, et l'exploitation du centre multi filières.
- En 2009, le Centre multi filières entre en phase opérationnelle :
  - Constitution de l'équipe technique pour la réalisation du centre.
  - Choix du site de l'ancienne usine SABIC, pour implanter le centre.
  - Lancement de la consultation des entreprises.
- Après instruction administrative par l'état, les travaux dureront environ deux ans, pour un démarrage du centre prévu en 2013.

### **Contact Presse :**

SYMOVE

Florence FRERE - [florence.frere@symove.fr](mailto:florence.frere@symove.fr) – 03 44 68 23 67

**Pour plus d'informations sur le  
SYMOVE : [www.symove.fr](http://www.symove.fr)**